



Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

Port infrastructures, construction Feu vert pour le nouveau terminal croisière du Havre

Une enquête publique a été organisée du 5 février au 6 mars 2024, afin de recueillir les remarques et propositions des habitants sur la demande de permis de construire déposée à l'occasion du réaménagement du terminal croisière de la Pointe de Floride. A l'issue de ces 31 jours, la commission d'enquête a émis un avis favorable.

Published on 24/04/2024 - Updated 20/08/2025



©Enia Architectes

Le commissaire enquêteur, nommé pour mener l'enquête publique organisée par la Ville du Havre a **rendu ses conclusions le 2 avril 2024**. Signe de l'intérêt du projet, porté par le groupement d'intérêt public (GIP) Le Havre Croisières, ce sont au total **87 contributions générant 225 observations** qui ont été enregistrées pendant la période de 31 jours. Le rapport de la commission est consultable en ligne [sur le site de la ville du Havre](#).

La phase de démolition des hangars achevée, le GIP pourra poursuivre son projet de construction qui prévoit **trois nouveaux terminaux**, une **promenade publique** et des **nouvelles zones d'accès et de stationnement**. Cette transformation vise à conforter l'attractivité du port sur le marché européen de la croisière. Pour en savoir plus sur le [réaménagement du pôle croisières de la pointe de Floride](#)

En parallèle, HAROPA PORT poursuit l'[électrification des quais dédiés à la croisière](#) qui permettra aux navires de se raccorder au réseau électrique terrestre et de réaliser des **escales zéro émission dès 2026**.

Bon à savoir : la puissance électrique totale des trois quais sera de 30 MW (chaque quai pourra délivrer jusqu'à 14 MW), ce qui permettra d'éviter 100 tonnes de CO₂ et 2 tonnes d'autres émissions polluantes durant les 12 heures d'escale d'un navire, soit l'équivalent du volume de 17 piscines olympiques.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

+33(2) 79 18 05 00